

Note Méthodologique : epi espace confiné

Synthèse structurée de la démarche et des étapes de réalisation de la mission.

Contexte & finalité de la méthodologie

- Sécuriser les interventions en espaces confinés à risques élevés.
- Prendre en compte la complexité réglementaire et les contraintes techniques.
- Fournir un accompagnement expert de conseil, d'audit et de mise en conformité.
- Maîtriser les risques et garantir la protection des collaborateurs.

Point clé : Une visite sur site est indispensable pour une évaluation précise des conditions réelles et des équipements.

Objectifs de la mission

- Réduire significativement les accidents et incidents en milieux confinés.
- Diagnostiquer les dispositifs existants et vérifier la conformité réglementaire.
- Optimiser le choix, l'usage et l'entretien des EPI selon les situations.
- Améliorer l'organisation des opérations et le pilotage des moyens de sécurité.
- Renforcer la sensibilisation et intégrer les recommandations dans les procédures internes.

Périmètre / livrables attendus

- Rapport complet : diagnostic, analyse réglementaire, plan d'action détaillé.
 - Recommandations techniques et organisationnelles adaptées aux besoins du site.
 - Restitution des résultats (présentiel et/ou à distance).
 - Suivi périodique : audits complémentaires, reporting, accompagnement de la mise en œuvre.
 - Appui à la préparation des inspections et contrôles réglementaires.
-

Démarche méthodologique (étapes)

Étape 1 : Diagnostic initial

- Analyse des installations, machines et pratiques sur site.
- Revue des procédures existantes, évaluation des équipements et des écarts.
- Entretiens avec responsables de site et opérateurs pour capter le contexte.

Étape 2 : Analyse documentaire et réglementaire

- Revue des plans de prévention, guides EPI, déclarations d'exposition, audits antérieurs.

- Vérification de conformité aux textes de santé et sécurité au travail.
- Identification des insuffisances et des risques juridiques.

Étape 3 : Recommandations et plan d’action

- Recommandations sur le choix, l’usage et l’entretien des EPI.
- Plan d’action priorisé intégrant formation, amélioration des équipements, procédures d’intervention.
- Ciblage des mesures concrètes et opérationnelles.

Étape 4 : Suivi et accompagnement

- Accompagnement de la mise en œuvre et coordination des actions correctives.
- Audits complémentaires, sessions d’information et reporting.
- Pérennisation des bonnes pratiques et mise à jour continue de la conformité.

Planning / durée / jalons

Phase / Jalons	Durée estimée	Objectif
Diagnostic initial	1 à 2 semaines	Analyse terrain et recueil d’informations
Analyse documentaire et réglementaire	1 semaine	Vérification de la conformité
Recommandations et plan d’action	1 semaine	Mesures concrètes d’optimisation de la sécurité
Suivi et accompagnement	Variable selon besoins	Mise en œuvre et pérennisation des actions

Format d’intervention : présentiel sur site (observations) + sessions à distance (restitutions, formation).

Rôles & responsabilités

Consultant

- Réalise le diagnostic terrain et l’analyse réglementaire.
- Produit les recommandations et le plan d’action.
- Accompagne la mise en œuvre et coordonne les actions correctives.
- Assure le suivi (audits complémentaires, reporting, information/formation).

Client

- Fournit les documents requis (plans, procédures, audits, registres EPI).
- Organise et participe aux entretiens (responsables, opérateurs).
- Autorise et facilite les visites sur site.

Prérequis & données nécessaires (inputs)

- Plans des installations et procédures internes existantes.

- Plans de prévention et guides d'utilisation des EPI.
- Déclarations d'exposition et rapports d'audits antérieurs.
- Registres de visites et de maintenance liés aux EPI.
- Accès aux sites pour observations terrain.
- Disponibilité des responsables et opérateurs pour entretiens.

Modalités de pilotage & qualité

- Restitution des rapports en sessions dédiées (à distance et/ou sur site).
- Suivi régulier et accompagnement continu de la mise en œuvre.
- Audits complémentaires et reporting périodique.
- Coordination des actions correctives identifiées.
- Mise à jour constante de la conformité aux exigences applicables.
- Préparation aux inspections et contrôles réglementaires.